

/vs

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-274 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Théophile NATA en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la République Fédérative du Brésil.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N°84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil Exécutif National entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Théophile NATA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du BENIN près les Etats-Unis d'Amérique, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République Fédérative du Brésil.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Conseil Exécutif National

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration.

Le Ministre des Finances

Didier DASSI

Ousmane BATOKO
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SED 2 MAEC 4
MF 4 Ambassade-Bénin 1 Autres Ministères 14 CEAP 26 Intéressé 1
DPE au MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 CEAP 6
GCONB-DCCT 2 IGE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-